

Subvention allouée par la commune pour les abonnements de transports des étudiants et apprentis

Nous rappelons que nous subventionnons l'achat d'abonnements de transports publics pour les étudiants et apprentis, durant leurs études ou formations professionnelles à hauteur de **CHF 230.00 par année scolaire (au prorata des mois compris par l'abonnement)**, dès le terme de la scolarité obligatoire, ceci jusqu'à l'âge de 20 ans.

Afin de pouvoir obtenir cette subvention, les personnes concernées sont invitées à déposer au guichet de l'administration communale, ou à envoyer par courrier postal, les éléments suivants :

- **la quittance d'achat de l'abonnement de transport indiquant la période et le nom du bénéficiaire ;**
- **copie de la carte d'étudiant/apprenti** (ou attestation d'enclassement de l'école postobligatoire ou contrat d'apprentissage) ;
- **coordonnées postales ou bancaires complètes** (avec nom du bénéficiaire, nom de l'établissement, adresse de l'établissement, et n° IBAN).

Le versement est réalisé **uniquement par virement postal ou bancaire.**

De plus, les demandes de remboursement doivent parvenir au plus tard au terme de l'année scolaire suivante pour pouvoir être acceptées.

Novembre 2018

La Municipalité

